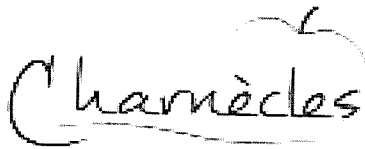


DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 26/09/2024
Délibération N°2024-046

Nombre d'élus : 15	Présents : 8	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent(s) : 7	Procuration(s) : 3	
Date de convocation : 20/09/2024		

Etaients présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Gilles LANCON, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Frédéric PINTO a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;
Luc PASCAL a donné pouvoir à Pascale POMMIER ;
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

Yvette COLLIAT (excusée), Xavier PEDRAZZOLI, Sophie BOURDIS-GOUYON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANCON.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juillet 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

Madame le maire propose le retrait des deux délibérations portant sur l'actualisation des plans de financement dans le cadre de la sollicitation du fonds de concours « Cœur de Village – Cœur de Ville » du Pays Voironnais, le travail concernant la rédaction concordante des délibérations n'étant pas finalisée au Pays Voironnais.

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix exprimées par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2024-046 : SOLLICITATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS POUR L'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS DANS LE CADRE DE DEPENSES RELATIVES A DES EQUIPEMENTS NUMERIQUES ET DE TELECOMMUNICATION

VU les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du Maire ;

VU le devis de la société JOD Opérateur concernant la fourniture d'équipements de téléphonie fixe et de distribution du réseau internet fibré pour un montant de 4333,55 € HT ;

VU le devis de la société Synesis la fourniture et l'installation d'un vidéo projecteur interactif avec tableau et ordinateur maître pour un montant de 3075 € HT ;

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de doter ses bâtiments publics (mairie, école et locaux périscolaires) d'une solution moderne de téléphonie apportant une pérennité des services et des fonctionnalités nouvelles.

Invitée par madame le maire à prendre la parole, madame Marie-Laure CHIFFE, conseillère municipale déléguée aux finances, **EXPLIQUE** au conseil municipal qu'il convient de délibérer, afin de lui permettre de solliciter ce fonds d'aide.

Elle **PROPOSE** donc au conseil de solliciter l'aide financière du Fonds de concours à l'investissement des communes de moins de 3500 habitants dans le cadre des travaux précédemment cités, en fonction du plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de Subvention sollicité
Téléphonie fibre	4 333,55	CAPV	31/07/2024	50%	3 704,27
VPI-tableau-PC maître	3 075,00			0%	
				0%	
		Autofinancement Maître d'ouvrage (20 % minimum du total HT)		50%	3 704,28
TOTAL Dépenses	7 408,55 €	TOTAL Recettes		100,00 %	7 408,55 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 01/10/2024 sur site internet

ID : 038-213800840-20240926-2024_0046-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité

ACCEPTTE cette proposition.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 27/09/2024.

Le maire,
Nadine REUX.

NR



